

La rentrée du cardinal Burke

Author : Vini Ganimara

Categories : [Divers Osservatore](#), [En Une](#), [Osservatore Vaticano](#)

Date : 31 août 2015



En ce mois de septembre, qui précède l'ouverture de l'assemblée du Synode, on va beaucoup parler du cardinal Raymond Burke. *L'Homme nouveau* du 29 août lui consacre sa une, et un [gros dossier](#) de six pleines pages. Il en ressort notamment que le cardinal démis de ses fonctions de Préfet du Tribunal de la Signature Apostolique est au cœur d'un agissant réseau, dont beaucoup de noms nous sont donnés, que l'on qualifiera de réseau ratzinguérien, faute de mieux, car selon le dossier en question, ces prélats, restant sauve la révérence qu'ils lui portent, essayent de penser l'avenir à frais nouveaux. Un des auteurs, l'abbé Claude Barthe, nous dit qu'il ne faut pas croire qu'existe un "cabinet fantôme". Mais c'est quelque chose qui y ressemble un peu, si on comprend bien.

D'autres revues, notamment *Famille chrétienne*, vont aussi titrer sur le cardinal américain, du fait que dans les prochains jours va paraître un livre d'entretiens menés par Guillaume d'Alançon, *Un cardinal au cœur de l'Église* (éditions [Artège](#)), livre qui est déjà dans les rédactions. « *L'Église pourrait-elle changer sa doctrine sur ce sujet [l'accès à la communion des divorcés remariés], demande Guillaume d'Alançon au cardinal ? Si un pape le voulait, le pourrait-il ?* ». Et Raymond Burke répond : « *L'indissolubilité du mariage est une question qui relève de la loi naturelle, de la loi que Dieu a écrite sur le cœur de chaque homme. Le Saint-Père, en tant que Successeur de saint Pierre dans sa charge pastorale de l'Église universelle, est le premier parmi les chrétiens à être tenu d'obéir à la parole du Christ. On dit parfois que le Saint-Père a la plénitude du pouvoir (plenitudo potestatis), et qu'il peut par conséquent changer*

l'enseignement. Mais la plénitude du pouvoir n'est pas le pouvoir absolu (potestas absoluta). C'est la plénitude du pouvoir d'enseigner, de sanctifier et de gouverner dans l'obéissance au Christ, chef et pasteur du troupeau en tout lieu et en tout temps, dont le Saint-Père est le vicaire sur cette terre ». Le cardinal Burke viendra d'ailleurs en France pour présenter son livre, comme l'avait fait le cardinal Joseph Sarah, et il donnera une conférence en l'église Saint-Eugène, à Paris, le dimanche 27 septembre, à 15 h.

L'an passé, avant l'assemblée extraordinaire du Synode, cinq cardinaux, Caffarra, Burke, Müller, De Paolis, Brandmüller, avaient publié : *Demeurer dans la vérité du Christ* (Artège, 2014). Nous avons signalé ici que se préparait la sortie imminente (ce sera le 17 septembre, chez Artège) d'un livre sur le Mariage et la Famille, signé cette fois par onze cardinaux, Caffarra, archevêque de Bologne, et dix noms nouveaux : Cordes, ancien Président du Conseil Cor Unum, Eijk, archevêque d'Utrecht, Ruini, ancien cardinal vicaire de Rome, Sarah, Préfet de la Congrégation pour le Culte divin, Urosa Savino, archevêque de Caracas, Cleemis, archevêque majeur des syro-malankars, Duka, archevêque de Prague, Meisner, archevêque émérite de Cologne, Rouco Valera, archevêque émérite Madrid, Onaiyekan, archevêque d'Abuja, au Nigeria. La préface de Mgr Aymans, théologien ami du pape émérite. Ce qui fait douze noms : *The Dirty Dozen*, susurrerait peu aimablement un bergoglien cultivé, en référence au film de Robert Aldrich. Tout ceci se passe dans l'entourage très proche du cardinal Burke.

Et puis, viendront sans doute quelques autres surprises.

Dans le même temps, les éditions Via Romana, préparent la sortie pour les mois prochains de la traduction française de *La Sainte Eucharistie, sacrement de l'amour*, du même Raymond Burke. Le chapitre introductif est constitué par un entretien sur la liturgie en forme extraordinaire, dont *Paix liturgique* ([lettre n. 499, du 6 juillet 2015](#)) a donné des bonnes feuilles : « *Est-il vrai que le cardinal Cañizares, Préfet de la Congrégation pour le Culte divin, avait présenté au pape Benoît XVI des propositions [...] : usage ad libitum des anciennes prières de l'offertoire dans la forme ordinaire, encadrement des concélébrations ?* – Le cardinal Burke : *Je ne sais pas si le cardinal Cañizares a fait cette chose. Je suis pour ma part d'accord sur le fait qu'on doit récupérer des prières comme celles qui sont conservées dans l'offertoire de la forme extraordinaire, très expressives du grand mystère sacrificiel qui est célébré. Tout dans la messe doit attirer l'attention sur l'action divine qui est accomplie sur l'autel, et ces prières le font particulièrement. Dans l'article du cardinal Sarah [dans L'Osservatore Romano du 12 juin dernier], celui-ci écrit qu'il serait souhaitable d'insérer le rite de la pénitence (il veut dire les "prières au bas de l'autel") et l'offertoire de l'usus antiquior comme annexe d'une prochaine édition du missel. A propos de ces "prières au bas de l'autel", le psaume utilisé, le psaume 42 de la Vulgate (« J'irai vers l'autel de Dieu, vers Dieu qui réjouit ma jeunesse »), était spécialement chanté par les prêtres avant d'entrer dans le Temple de Jérusalem et vers l'autel : c'est donc une belle expression de l'unité du culte « en esprit et en vérité » (Jn 4, 23) de la Nouvelle Alliance et du culte de l'Ancienne Alliance, le nouveau culte achevant et perfectionnant l'ancien ».*